

AIDES FINANCIERES

VILLE DE ROUEN - ROUEN LOISIRS JEUNES



Bénéficiaires : avoir un quotient Familial inférieur à 600€, à partir de 6 ans

Votre enfant souhaite pratiquer un loisir sportif ou culturel ? La **Ville de Rouen** propose, grâce au **Contrat Rouen Loisirs Jeunes (RLJ)**, une aide financière jusqu'à 170€.

En échange de l'aide financière, l'enfant s'engage à être assidu(e) à son activité et à effectuer une action citoyenne. Un contrat est alors signé entre les parents, l'enfant et l'accompagnateur.

- je m'inscris **dès septembre** au Service Jeunesse de la Ville de Rouen
- Téléphone : **02 35 58 04 04** plus d'infos sur <https://rouen.fr/loisirs-jeunes>
- **Important :** n'oubliez de nous transmettre l'attestation de paiement de la CAF.

LE DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME – PASS JEUNES 76



Bénéficiaires : vous êtes bénéficiaire de l'A.R. S ou l'A.E.E.H. (Allocation de Rentrée Scolaire ou Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), à partir de 6 ans

- je m'inscris **dès septembre** sur le site du Département pour que ma demande passe en commission courant décembre, plus d'infos sur <http://www.seinemaritime.fr/teleservices76>
- **Important :** n'oubliez de nous transmettre l'attestation de paiement de la CAF par mail (aide financière 30 €).

LA REGION – ATOUTS NORMANDIE



- **Bénéficiaires :** à partir de 15 ans, sans conditions de ressources
- Le volet « Loisirs » regroupe plus de 140 € d'avantages pour : financer une licence de sport ou des séances de pratique artistique
- plus d'infos sur https://www.normandie.fr/sites/default/files/flyer_loisirs_atouts_normandie_web.pdf

Ces avantages sont disponibles après adhésion de 10€.

Vous pouvez-dès à présent faire votre demande sur le site www.atouts.normandie.fr

L'ETAT – PASS CULTURE GOUVERNEMENT



Tous les jeunes de 17 à 18 ans bénéficient depuis janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc. Il varie selon l'âge des élèves :

- À 15 et 16 ans, un accès est donné à un ensemble de propositions gratuites et d'événements culturels exclusifs valorisés sur l'application ;
- 50 € pour les jeunes de 17 ans.
- Les jeunes de 18 ans bénéficient d'un crédit de 150 €, à dépenser durant 3 ans.
- Un bonus de 50 euros est accordé aux bénéficiaires porteurs de handicap et ceux sur critères sociaux.

Comment obtenir le pass Culture ?

- Je télécharge l'application Pass culture Gouvernement sur mon smartphone
-

Aides financières cumulables

Un chèque de caution sera demandé pour chaque aide financière et restitué après validation de l'aide demandée.